



COLLÈGE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

---

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Procès-verbal de la séance ordinaire**

**tenues les 24 et 25 octobre 2024**

**au siège social du Collège des médecins du Québec**

---

### **Membres présents :**

Dr Mauril Gaudreault  
M. Sylvain Beaudry  
Dre Élyse Berger Pelletier  
Dre Amélie Coutu  
Dr Pierre Guérette  
Dre Guylaine Larose  
Dre Cassandra Latourelle-Théberge  
Mme Thérèse Martin

Dr Guy Morissette  
Dr Simon Patry  
Mme Nathalie Pierre-Antoine  
Dre Nathalie Saad  
Dre Cécile Tremblay  
Dre Chantal Vallée  
M. Guy Versailles

### **Secrétaire d'assemblée :**

Dre Isabelle Tardif

### **Personnes ressources :**

Me Élisabeth Allard  
Me Linda Bélanger  
Dre Nathalie Duchesne  
Dre Marie-Josée Dupuis  
Dr Pierre Gfeller  
Mme Caroline Hayes  
Mme Olga Rédikoultséva  
M. Stéphane Vallée

Jeudi 24 octobre 2024

La séance du Conseil d'administration débute à 8 h 30.

**1. Ouverture de la séance et appel nominal**

Le président procède à l'appel nominal.

Le président fait la lecture de l'énoncé de reconnaissance territoriale.

---

**2. Présentation des nouveaux membres du Conseil d'administration et tour de table**

Le président accueille et présente les nouveaux membres du Conseil d'administration : monsieur Guy Versailles, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, les docteurs Élyse Berger-Pelletier, administratrice élue dans la région du Centre, et Cécile Tremblay, administratrice élue dans la région de la Métropole, et le docteur Guy Morissette, administrateur élu dans la région du Nord-Ouest.

Il félicite les docteurs Amélie Coutu, Pierre Guérette, Simon Patry et Chantal Vallée pour leur réélection au Conseil d'administration, et madame Thérèse Martin pour le renouvellement de son mandat d'administratrice nommée par l'Office des professions du Québec.

---

**3. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts**

Le projet d'ordre du jour pour le jeudi 24 octobre 2024 a été transmis aux membres en prévision de la séance.

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

**CDA-24-49**

**d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 24 octobre 2024 faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ORDRE DU JOUR – JEUDI 24 OCTOBRE 2024**



AFFAIRES PRÉLIMINAIRES	Objet	Responsable	Horaire cumulé
1. Ouverture de la réunion et appel nominal <ul style="list-style-type: none"> <li>Lecture de l'énoncé de reconnaissance territoriale</li> </ul>		Président	8 h 30
2. Présentation des nouveaux membres du CA et tour de table		Président	
3. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts	Adoption	Président	
4. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 27 septembre 2024	Adoption	DGA-Secrétaire	
5. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes	Information	DGA-Secrétaire	
6. Rapport du président	Information	Président	
<b>ÉLECTIONS</b>			
7. Rapport de l'élection aux postes de membres du Conseil d'administration	Information	DGA-Secrétaire	
8. Élection à la vice-présidence du Collège	Élection	DGA-Secrétaire	
9. Élection partielle dans la région de la Métropole	Adoption	DGA-Secrétaire	
<b>PRÉSENTATION</b>			
10. Bilan et perspectives - Présentation de la Direction des finances et de l'informatique	Présentation	Directeur de la DFI	
<b>POINTS D'ORIENTATION</b>			
11. Rapport de la consultation des membres de l'ordre sur la cotisation 2025-2026	Discussion	DGA-Secrétaire	
12. Place du privé en santé	Discussion	Président et DG	

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ORDRE DU JOUR – 25 OCTOBRE 2024**



AFFAIRES PRÉLIMINAIRES	Objet	Responsable	Horaire cumulé
1. Adoption de l'ordre du jour et rappel de la déclaration de conflits d'intérêts		Président	8 h 30
<b>ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT</b>			
2. Calendriers des séances 2025-2026			
3. Changement de nom de deux spécialités : anatomo-pathologie et pathologie générale	Adoption en bloc	Président	
4. Politique relative à l'évaluation de la directrice générale ou du directeur général – mise à jour			
5. Politique d'embauche des cadres et des médecins – Modification du titre et mise à jour			
<b>POINTS DE DÉCISION</b>			
6. [REDACTED]	Adoption	Président et DG	
7. Retour sur le positionnement du CMQ relativement à la place du privé en santé	Adoption	Président et DG	
8. Nomination des membres des comités du CMQ pour le mandat 2024-2026	Adoption	Président et Présidente du CG	
9. Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un kinésiologue	Adoption	DGA-Secrétaire	
<b>POINTS D'INFORMATION</b>			
10. Rapport du Directeur général et de la Directrice générale adjointe et secrétaire	Information	DG et DGA-Secrétaire	

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ORDRE DU JOUR – 25 OCTOBRE 2024**



11. Messages-clés du Colloque du CIQ sur la protection du public Information

---

12. Demandes anticipées d'aide médicale à mourir Information

---

13. Divers

**DOCUMENTS POUR INFORMATION**

14. Dépôt des rapports de comités Information

---

15. Déclarations annuelles (conflits d'intérêts, code d'éthique) Signature

---

16. Lettre du Dr Lavigneur Information

**HUIS CLOS**

17. Évaluation de la rencontre Discussion Président

---

/20241025

#### **4. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration tenues le 6 septembre et le 27 septembre 2024**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 6 septembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2024 sont déposés pour adoption.

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par monsieur Sylvain Beaudry,

#### **CDA-24-50**

**d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec tenues le 6 septembre et le 27 septembre 2024.**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **5. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes**

Les sujets faisant l'objet de suivis des séances précédentes seront discutés dans le Rapport du directeur général et de la directrice générale adjointe et secrétaire, ou sont inclus à l'ordre du jour de la présente séance.

---

#### **6. Rapport du président**

Plusieurs activités et rencontres ont eu lieu depuis la dernière séance du Conseil d'administration. Le docteur Gaudreault en souligne quelques-unes :

- Présentation du mémoire du Collège sur le projet de loi 68, *Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins*, à l'Assemblée nationale.  
Le Collège a fait la démonstration, avec les autres parties entendues, que les formulaires imposés aux médecins prenaient trop de leur temps et qu'une harmonisation était nécessaire.
- Présentation du mémoire du Collège sur le projet de loi 67, *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, à l'Assemblée nationale.  
Le mémoire du Collège sur l'élargissement des pratiques professionnelles, notamment en santé mentale et pour les pharmaciens, a été bien apprécié par la ministre Sonia Lebel.

- Forum des Directions des services professionnels. Cette rencontre statutaire permet au Collège de demeurer au courant des enjeux hospitaliers, notamment dans le contexte de la nouvelle gouvernance médicale.
- Rencontre avec le président de la Commission sur les soins de fin de vie quant à l'entrée en vigueur des demandes anticipées d'aide médicale à mourir (AMM) à la fin du mois.  
Le président a également demandé d'échanger à ce sujet avec la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, madame Sonia Bélanger, et le ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barrette, pour qu'il nous soit précisée l'immunité qui serait accordée aux médecins qui donneraient suite à ces demandes.

Le Collège a aussi organisé une rencontre entre les deux ministres et l'ACPM afin que tous soient au diapason. L'assureur des médecins doit analyser la situation avant d'indiquer de quelle manière les médecins seraient défendus advenant une démarche judiciaire à leur endroit, tant et aussi longtemps que le *Code criminel* ne sera pas modifié pour autoriser formellement les demandes anticipées.

Le président a également participé aux rencontres suivantes :

- Rencontres avec la présidence de plusieurs ordres professionnels : l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des sages-femmes du Québec, ainsi que le Conseil interprofessionnel du Québec.
- Participation au congrès du Regroupement provincial des comités des usagers, à Trois-Rivières, et à la table ronde sur la *Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux*.
- Rendez-vous du Collège sur le secret professionnel et la déontologie.
- Rencontre statutaire avec les doyens des facultés de médecine du Québec.
- Journée de reconnaissance du personnel du Collège.
- À la suite de la diffusion du Deuxième rapport de la tournée des pôles en santé du Collège, le docteur Gaudreault a réalisé une douzaine d'entrevues médiatiques, partout au Québec, notamment dans les villes qu'il a visitées dans l'ouest du Québec. Les questions de l'accès aux soins, des quotas administratifs et de la pénurie de personnel ont été abordées, ainsi que l'arrivée de Santé Québec.  
En 2025, le président effectuera une autre tournée, auprès du public dans les grandes régions du Québec.

## **Motion de remerciements à l'endroit des membres sortants du Conseil d'administration**

ATTENDU QUE les mandats des docteurs Jean-Pierre Boucher, Martin Laliberté et Alain Naud et monsieur Daniel Hébert au sein du Conseil d'administration se sont achevés;

ATTENDU QUE l'assemblée tient à les remercier pour leur contribution significative aux activités du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec et leur implication au sein d'autres comités du Collège;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par monsieur Sylvain Beaudry,

### **CDA-24-51**

**d'adopter une motion de remerciements à l'endroit des docteurs Jean-Pierre Boucher, Martin Laliberté et Alain Naud et de monsieur Daniel Hébert pour souligner leur contribution à la gouvernance du Collège des médecins du Québec et à la réalisation de sa mission de protection du public tout au long de leurs mandats de membre du Conseil d'administration.**

Adopté à l'unanimité.

---

## **7. Rapport de l'élection aux postes de membres du Conseil d'administration**

La secrétaire d'élections présente le rapport de l'élection 2024 aux postes de membres du Conseil d'administration pour les régions de la Métropole, du Centre et du Sud.

Elle mentionne que le vote s'est déroulé sans incident particulier et que le taux de participation global a été de 17,20%. Malgré les efforts déployés dans les différentes communications du Collège, ce taux est inférieur à celui des dernières élections tenues en 2022.

L'application de la procédure électorale s'est faite sans grand problème avec une adhésion des candidates et des candidats.

À la suite des recommandations du groupe de réflexion sur les élections au CA et à la présidence, des modifications ont été apportées dans la Politique électorale afin de préciser la règle de conduite prévue au *Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration* voulant que les personnes candidates doivent s'abstenir de solliciter l'appui ou de participer à une démarche menée par un tiers ayant pour objet de promouvoir sa propre candidature ou de défavoriser une autre candidature.

Lors de l'élection 2022, la secrétaire d'élections avait sollicité l'avis du comité consultatif des élections à deux occasions, notamment pour discuter de la règle de conduite mentionnée plus haut. Cette année, le comité n'a pas eu à se réunir, ce qui démontre que les précisions apportées à la Politique électorale et les diverses communications



transmises par la secrétaire d'élections ont eu un impact significatif sur la compréhension des règles.

La docteure Tardif remercie toutes les directions du Collège qui ont collaboré au processus d'élection, tout particulièrement la Direction des affaires juridiques. Une rencontre sera organisée prochainement avec tous les acteurs impliqués afin de dresser un bilan, de partager l'expérience acquise et d'orienter les actions futures en matière d'élection, notamment pour rehausser l'intérêt des membres envers le processus électoral.

Des commentaires sont émis par les membres du Conseil d'administration relativement à la pertinence de réviser le contenu de l'accusé de réception de candidature à l'élection afin de surtout souligner l'engagement des médecins qui posent leur candidature aux élections et les remercier pour l'intérêt envers la gouvernance de leur ordre professionnel. Par ailleurs, le Collège devra continuer à réfléchir sur les possibilités d'encourager la participation de médecins de famille au sein du Conseil d'administration, peu représentés actuellement.

Le Conseil d'administration prend acte des conclusions du rapport.

---

### **Motion de félicitations à l'endroit de la docteure Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire**

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique électorale*, la secrétaire de l'ordre exerce toutes les fonctions relatives à l'éligibilité des candidatures, à l'information diffusée aux membres, à la liste des membres ayant droit de vote, à la surveillance du déroulement du scrutin et à la validité des votes;

ATTENDU QUE la docteure Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire de l'ordre, a agi comme secrétaire d'élections 2024;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration tiennent à souligner l'engagement et la disponibilité remarquables de la docteure Tardif tout au long de la campagne électorale s'étant déroulée d'avril à octobre 2024;

Il est proposé par le docteur Simon Patry et appuyé par l'assemblée,

### **CDA-24-52**

**d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la docteure Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire du Collège des médecins du Québec, pour avoir assuré avec diligence, compétence et engagement le déroulement de la campagne électorale 2024.**

---

*La docteure Isabelle Tardif agit à titre de secrétaire d'élection à la vice-présidence*

## **8. Élections à la vice-présidence du Collège des médecins du Québec**

ATTENDU QUE selon l'article 13 de la *Loi médicale*, tous les deux ans, à la première séance du Conseil d'administration qui suit le premier mercredi d'octobre, les membres du Conseil d'administration désignent parmi les membres élus, par un vote au scrutin secret, un(e) vice-président(e);

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection à la vice-présidence du Collège des médecins du Québec;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

**que la docteure Nathalie Saad soit mise en candidature.**

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est proposée;

ATTENDU QUE la secrétaire d'élection prend acte de cette seule mise en candidature dûment proposée, appuyée et acceptée par la candidate concernée;

**CDA-24-54**

**la docteure Nathalie Saad (12720) est déclarée élue au poste de vice-présidente du Collège des médecins du Québec pour un mandat de deux ans.**

---

## **9. Élection partielle dans la région de la Métropole**

ATTENDU QUE le 15 octobre 2024, le docteur Martin Laliberté a informé le président du Collège des médecins du Québec qu'il démissionnait de son poste de membre du Conseil d'administration (CA), avec effet immédiat;

ATTENDU QUE l'article 65 du *Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration* (RECMQ) prévoit qu'une vacance à un poste de membre élu est remplie au moyen d'une élection au suffrage universel s'il reste plus de 12 mois au mandat du membre à remplacer;

ATTENDU QUE cet article précise que le CA doit fixer, dans les 30 jours de la vacance, la date et l'heure de la clôture du scrutin;

ATTENDU QUE le CA doit donc fixer dès la présente séance la date et l'heure de la clôture du scrutin, en tenant compte des délais prévus au *Code des professions* (Code) et au RECMQ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 11 RECMQ, l'heure limite pour la réception des bulletins de présentation par la secrétaire du Collège est fixée à 16 h le 30<sup>e</sup> jour précédant la date de la clôture du scrutin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 66.1 du Code, seuls peuvent être candidats les membres de l'ordre qui sont inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 du Code, seules peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'ordre le 45<sup>e</sup> jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin et le sont demeurées;

ATTENDU QUE divers scénarios ont été envisagés et étudiés par la haute direction;

ATTENDU QUE suivant les principes de saine gouvernance, une vacance à un poste de membre du CA devrait être pourvue dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE les délais prescrits par le Code et le RECMQ doivent être respectés, que toutes les ressources nécessaires afin d'assurer le bon déploiement de ce projet doivent être mobilisées et qu'il est préférable d'éviter de laisser un poste vacant trop longtemps, soit pour au plus deux séances;

ATTENDU QU'il n'est pas souhaitable qu'une partie de la période électorale, notamment la période des mises en candidatures, se déroule pendant le congé des Fêtes;

ATTENDU QUE les articles 62.1 (4) et 63.1 du Code autorisent un ordre professionnel à tenir une élection par un moyen technologique, mais que cette décision doit être prise à chaque élection;

ATTENDU QUE l'article 36 RECMQ prévoit que le CA désigne au moins un expert indépendant pour assister la secrétaire du Collège dans la mise en place du système de vote électronique;

ATTENDU QUE la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* a été désignée par le CA pour agir à titre d'expert indépendant lors des dernières élections qui ont eu lieu le 2 octobre 2024 et que l'ordre est satisfait des services rendus par cette firme;

ATTENDU QUE l'article 3 du RECMQ prévoit la constitution d'un comité consultatif des élections, lequel est composé de trois personnes désignées par le CA;

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont été désignées par le CA à titre de membres du comité consultatif lors des dernières élections qui ont eu lieu le 2 octobre 2024 et qu'elles ont confirmé leur disponibilité pour ce nouveau mandat :

- Mme Marie-Josée Dumais
- Dr Jean-Pierre Farmer (84341)
- Dr Marc Giroux (70243)

Il est proposé par monsieur Sylvain Beaudry, appuyé par la docteure Cassandre Latourelle-Théberge,

**CDA-24-53**

- 1) de fixer au 31 octobre 2024 la date d'envoi de l'avis d'élection partielle dans la région électorale de la Métropole afin de pourvoir le poste vacant au sein du Conseil d'administration et de fixer la date et l'heure de clôture du scrutin au 18 décembre 2024 à 16 heures;
- 2) de tenir cette élection au moyen du vote électronique;
- 3) de nommer *Raymond Chabot Grant Thornton* à titre d'expert indépendant pour cette élection;
- 4) de désigner les membres suivants pour former le comité consultatif des élections :

**Mme Marie-Josée Dumais**

**Dr Jean-Pierre Farmer (84341)**

**Dr Marc Giroux (70243)**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **10. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction des finances et de l'informatique**

Monsieur Stéphane Vallée, directeur de la Direction des finances et de l'informatique, présente le bilan d'activités de sa direction, ses grands dossiers en cours et les perspectives et objectifs pour la prochaine année. Il répond ensuite aux questions des membres.

La présentation de la Direction des finances et de l'informatique est disponible à l'Annexe du procès-verbal.

---

#### **11. Rapport de la consultation des membres de l'ordre sur la cotisation 2025-2026**

La docteure Isabelle Tardif présente au Conseil d'administration le rapport de la première consultation des membres de l'ordre sur le projet de cotisation annuelle 2025-2026 et sur la rémunération des membres du Conseil d'administration.

La période de consultation s'est déroulée du 10 au 27 septembre 2024 inclusivement. Lors de la consultation, les membres avaient accès sur le site Web du Collège à diverses informations, notamment la cotisation proposée, l'évolution de la cotisation payable à l'ordre au cours des années et les points de comparaison ainsi que les prévisions budgétaires 2025-2026.

Les membres pouvaient également consulter le projet de Rapport annuel 2023-2024 du Collège, l'extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du

6 septembre 2024 et la Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidence pour l'année 2025-2026.

Au total, 1271 membres (soit 4,8% des membres inscrits au tableau) ont répondu au sondage et 897 commentaires ont été transmis à la secrétaire de l'ordre, dont 485 commentaires généraux s'opposant à l'augmentation du montant de la cotisation, 195 commentaires exprimant un avis favorable à l'augmentation, 91 commentaires relatifs aux membres en fin de carrière, travaillant à temps partiel, retraités ou inactifs, 54 commentaires de membres n'ayant aucun avis sur la question et 72 questionnements en lien avec l'utilisation de la cotisation, la justification de son augmentation ainsi que les services offerts aux membres en contrepartie de cette cotisation.

Les commentaires reçus seront présentés lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Au cours de l'AGA, les membres de l'ordre pourront formuler d'autres commentaires sur la proposition de cotisation, avant que le Conseil d'administration ne fixe ultérieurement par résolution le montant définitif de la cotisation.

---

## **12. Place du privé en santé**

Afin d'alimenter la réflexion sur le positionnement du Collège relativement à la place du privé en santé, madame Roxane Borgès Da Silva, professeure au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et monsieur Olivier Jacques, professeur adjoint au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'Université de Montréal, ont été invités à présenter le sujet sous les angles économique et politique.

Leurs présentations sont disponibles dans le site intranet du Conseil d'administration *Espace CMQ*.

Un tour de table est effectué afin de discuter et de convenir des éléments essentiels à intégrer à un énoncé de position du Collège sur la place de la médecine privée au Québec.

---

L'assemblée est levée à 16 h 30.

---

**Vendredi 25 octobre 2024**

La réunion débute à 8 h 30.

---

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la journée du 25 octobre 2024 et rappel de la déclaration de conflits d'intérêts**

Le projet d'ordre du jour de la journée du 25 octobre 2024 a été transmis aux membres en prévision de la séance.

La modification suivante est apportée au projet d'ordre du jour :

Le sujet [REDACTED] est sorti de l'ordre du jour de consentement et ajouté aux points de décision.

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

**CDA-24-49-1**

**d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 25 octobre 2024 faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**2. Calendrier des séances 2025-2026 du Conseil d'administration**

ATTENDU QUE le calendrier des séances du Conseil d'administration est adopté pour une période de deux ans, lors de la première séance suivant les élections au Conseil d'administration;

ATTENDU le projet de calendrier des séances pour les années 2025-2026 soumis pour adoption;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

**CDA-24-55**

**d'adopter le calendrier des séances 2025-2026 du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec tel que présenté à l'Annexe II du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**3. Changement de nom de deux spécialités: anatomo-pathologie et pathologie générale**

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec (CMQ) reconnaît les spécialités médicales prévues au *Règlement sur les spécialités médicales*;

ATTENDU QUE le CMQ délivre des certificats de spécialiste dans l'une des spécialités énumérées à l'Annexe 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*;

ATTENDU QUE le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) est responsable de la production des examens de spécialités et de la délivrance des certificats de spécialistes au Canada, à l'exception du Québec;

ATTENDU QU'au Québec, c'est le CMQ et non le Collège royal qui est responsable de la reconnaissance d'une spécialité et de la délivrance d'un certificat de spécialiste au Québec en vertu du *Règlement sur les spécialités médicales* et du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*;

ATTENDU QUE le Collège royal reconnaît depuis juin 2023 après consultation de parties prenantes canadiennes, la pertinence et la nécessité de modifier le nom de deux spécialités en pathologie, soit celle d'anatomo-pathologie par pathologie diagnostique moléculaire et celle de pathologie générale par pathologie diagnostique et clinique;

ATTENDU QU'aucun changement fondamental au champ de pratique de l'une ou l'autre des spécialités ne découle de ces changements de noms;

ATTENDU QUE le CMQ est pleinement en accord avec ces modifications;

ATTENDU QUE le CMQ se doit de mettre à jour sa réglementation afin de ne pas complexifier le parcours des résidents actuellement en formation dans les programmes ayant des nouveaux noms de spécialités ainsi que des détenteurs actuels de certificats de spécialistes visés par les modifications et qui souhaitent faire reconnaître leur expertise ailleurs au Québec en utilisant les nouveaux noms des spécialités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les spécialités médicales* de la manière suivante :

- modifier le nom de la spécialité en anatomo-pathologie par pathologie diagnostique moléculaire;
- modifier le nom de la spécialité en pathologie générale par pathologie diagnostique et clinique;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'Annexe 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec* afin de permettre les changements suivants :

- modifier le nom du certificat de spécialiste en anatomo-pathologie par pathologie diagnostique moléculaire;
- modifier le nom du certificat de spécialiste en pathologie générale par pathologie diagnostique et clinique;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

#### **CDA-24-56**

- 1) **d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les spécialités médicales*, tel que présenté à l'Annexe III du présent procès-verbal;**
- 2) **d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*, tel que présenté à l'Annexe III du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**4. Politique relative à l'évaluation de la directrice générale ou du directeur général – mise à jour**

ATTENDU QUE la *Politique relative à l'évaluation de la directrice générale ou du directeur général* (Politique) a été adoptée par le Conseil d'administration (CA) en octobre 2020 (CDA-20-137);

ATTENDU QUE cette Politique a pour objet d'établir un cadre contextuel et temporel au processus d'évaluation de la directrice générale ou du directeur général (DG), et de définir les modalités et la périodicité de l'exercice;

ATTENDU QUE les pratiques de gouvernance du Collège prévoient une révision des politiques minimalement tous les trois ans et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la Politique;

ATTENDU QU'une révision de la Politique a été effectuée par la permanence du Collège, et que le texte a été adapté à l'écriture épïcène, et le modèle actualisé selon les standards;

ATTENDU QUE la Politique ne soulève aucun enjeu dans son application actuelle, et que les seules modifications apportées visent le processus et la portée des sondages de type 360, qui inclura dorénavant tous les membres du personnel relevant de la ou du DG;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a étudié la Politique à sa rencontre du 23 septembre dernier et qu'il en recommande l'adoption au CA;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

**CDA-24-57**

**d'adopter la *Politique relative à l'évaluation de la directrice générale ou du directeur général* telle que présentée à l'Annexe IV du procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**5. Politique d'embauche des cadres et des médecins – Modification du titre et mise à jour**

[Redacted text block]



[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

**6.**

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- | [Redacted text block]
- | [Redacted text block]
- | [Redacted text block]
- | [Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]
- | [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

---

## 7. Positionnement du Collège des médecins du Québec sur la place du privé en santé

ATTENDU QUE la santé est un droit fondamental et que les services de santé doivent être considérés comme un bien commun qui ne devrait donc pas faire l'objet de commercialisation;

ATTENDU QUE la *Loi canadienne sur la santé* énonce, à son article 3, que la politique canadienne de la santé a pour premier objectif de protéger, de favoriser et d'améliorer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacle d'ordre financier ou autre;

ATTENDU QUE cette loi prévoit, à son article 7, les conditions que doivent remplir les provinces afin de recevoir la pleine contribution pécuniaire à titre d'élément du Transfert canadien en matière de santé (TCS), soit : la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité;

ATTENDU QU'au Québec, des mesures législatives, réglementaires et administratives ont été mises en place dans l'objectif de rendre accessibles les services de santé à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QU'au cours des dernières années la prestation de services de santé financés par le privé connaît un développement accéléré, aussi bien en ce qui a trait aux services requis que non requis par l'état de santé;

ATTENDU QUE ce phénomène compromet l'équité d'accès aux services en plus de remettre en question le contrat social existant entre l'État, les citoyens et les professionnels de la santé, dont les médecins;

ATTENDU QUE ce contrat est fondé sur les valeurs de justice et d'équité de la société québécoise;

ATTENDU QU'une portion significative du budget de l'État est affectée au financement du système de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE le Collège estime qu'il est urgent pour le gouvernement et Santé Québec de prendre toutes les mesures visant à améliorer rapidement et de façon significative l'accès et l'organisation des services dans le système public;

ATTENDU QU'il existe des données probantes démontrant que le développement du secteur privé n'améliore pas l'accès et ne réduit pas les coûts associés aux soins de santé, et ce, contrairement à certaines idées véhiculées;

ATTENDU QUE le Collège est d'avis que tous les citoyens québécois doivent avoir accès, sans discrimination, à des soins de santé et de services sociaux de qualité que leur état de santé requiert, et ce, dans les délais appropriés;

ATTENDU QUE le Collège est convaincu que l'offre de soins, tant publique que privée, doit être régulée par le gouvernement ainsi que par les ordres professionnels;

ATTENDU QUE les médecins non participants sont assujettis aux mêmes obligations déontologiques que les médecins exerçant dans le système public, en particulier celles touchant les obligations de prise en charge et de suivi, notamment en cas de complications;

ATTENDU QUE le Collège considère que la prestation privée des services requis par l'état de santé devrait viser uniquement à soutenir celle du système public;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Cécile Tremblay,

## **CDA-24-60**

### **d'adopter les principes directeurs suivants :**

- 1) **Le CMQ prône un système de santé et de services sociaux public et universel, accessible pour tous les citoyens, sans discrimination, et dans les délais appropriés à leur état de santé;**
- 2) **Le CMQ demande que l'expansion du secteur privé en santé soit suspendue immédiatement;**
- 3) **Le CMQ demande que les soins privés existants soient rigoureusement régulés et encadrés par le gouvernement, notamment sur les éléments suivants :**
  - a. **L'écart des honoraires versés pour un même service, entre le système public et le secteur privé;**
  - b. **Les conditions et les modalités pour offrir des soins et des services dans le secteur privé;**
  - c. **Les modalités de changement du statut de médecin participant à non participant au système public;**
- 4) **Le CMQ est d'avis que le financement des services offerts au privé doit demeurer totalement public et n'occasionner aucun déboursé supplémentaire de la part du citoyen;**
- 5) **Le CMQ juge que les entités tierces (personnes morales) auxquelles les médecins peuvent s'associer dans l'exercice de leur profession doivent être encadrées professionnellement et juridiquement;**
- 6) **Le CMQ rappelle l'importance du contrat social existant entre les médecins et la société, duquel découlent des responsabilités individuelles et collectives pour l'ensemble des membres de la profession, sans exception aucune.**

Adopté à l'unanimité.

---

## **8. Nomination des membres des comités du Collège des médecins du Québec**

### **Comité de gouvernance – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents

ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité de gouvernance, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné le renouvellement du mandat des membres qui ne sont pas au Conseil d'administration ou à la permanence du Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de gouvernance pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

#### **CDA-24-61**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de gouvernance :**

- **Dre Nathalie Saad (12720), vice-présidente du Collège, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Dr Simon Patry (94226), membre élu au CA;**
- **M. Sylvain Beaudry, membre au CA, nommé par l'Office des professions;**
- **Dre Françoise Chagnon (82416), médecin ayant une expertise ou une expérience pertinente en matière de gouvernance;**
- **M. Yannick Tassoni, personne ayant une expertise ou une expérience pertinente en matière de gouvernance;**
- **Dr Pierre Gfeller (81113), directeur général du Collège.**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **Comité des finances et d'audit – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité des finances et d'audit, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné que les membres sont issus du Conseil d'administration et de la permanence du Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des finances et d'audit pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

#### **CDA-24-62**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des finances et d'audit :**

- **M. Sylvain Beaudry, membre au CA, nommé par l'Office des professions, agissant à titre de président du comité;**
- **Dr Pierre Guérette (94082), membre élu au CA;**
- **Dr Guy Morissette (80513), membre élu au CA;**
- **Dr Pierre Gfeller (81113), directeur général du Collège.**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **Comité des ressources humaines – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité des ressources humaines, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné que les membres sont issus du Conseil d'administration et de la permanence du Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des ressources humaines pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-63**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des ressources humaines :**

- **Dre Nathalie Saad (12720), membre élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Mme Nathalie Pierre-Antoine, membre au CA, nommée par l'Office des professions;**
- **Dr Pierre Gfeller (81113), directeur général du Collège.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité de sélection des Distinctions du Collège – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité de sélection des Distinctions du Collège, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné le renouvellement du mandat des membres qui ne sont pas au Conseil d'administration ou à la permanence du Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de sélection des Distinctions du Collège pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

#### **CDA-24-64**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection des Distinctions du Collège :**

- **Dr Mauril Gaudreault (73329), président du Collège, agissant à titre de président du comité;**
- **M. Guy Versailles, membre au CA, nommé par l'Office des professions;**
- **Dr David Saint-Jacques (07214), médecin exerçant en médecine de famille (non-membre du CA);**
- **Dre Geneviève Tourigny-Ruel (13386), médecin en exercice depuis moins de 10 ans;**
- **Dr Stanley Vollant (94410), médecin d'une autre spécialité (non-membre du CA);**
- **Dr Pierre Gfeller (81113), directeur général du Collège.**

Adopté à l'unanimité.



---

## **Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège*, le Conseil d'administration peut décider de prolonger le nombre maximal de mandats prévu pour les membres au sein d'un même comité, qui est fixé à trois;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance recommande au Conseil d'administration de permettre aux membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie d'effectuer un quatrième mandat, compte tenu des connaissances acquises par ces derniers quant aux normes d'éthique et de déontologie du Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-65**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :**

- **Mme Marie-Josée Dumais, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;**

- **Dr Jean-Pierre Farmer (84341), ancien membre du CA de l'ordre;**
- **Dr Marc Giroux (70243), membre de l'ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est ni un membre du CA de l'ordre, ni un membre du personnel de l'ordre, ni une personne liée à ceux-ci.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité des requêtes – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité des requêtes, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné que les membres sont issus du Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des requêtes le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-66**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des requêtes :**

- **Dr Mauril Gaudreault (73329), président du Collège, agissant à titre de président du comité;**

- **Dre Nathalie Saad (12720), vice-présidente du Collège;**
- **Dr Guy Morissette (80513), membre élu au CA exerçant en médecine de famille;**
- **Dre Chantal Vallée (02228), membre élue au CA d'une autre spécialité que la médecine de famille;**
- **M. Guy Versailles, membre au CA, nommé par l'Office des professions.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité de révision – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de révision pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-67**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de révision :**

- **Mme Thérèse Martin, membre du CA, nommée par l'Office des professions, agissant à titre de présidente du comité;**

- Dre Guylaine Larose (04368), membre élue au CA;
- Dre Cécile Tremblay (97337), membre élue au CA;
- Dre Virginie Bibeau (11101), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dre Christine Caouette (02036), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr François Collette (85101), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr Dominique Dansereau (97389), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dre Sandra Davar (13469), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr Paul Grand'Maison (74079), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dre Caroline Hosatte-Ducassy (20766), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr Nicolas Mercure-Corriveau (20247), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr Vincent Morin (17415), médecin ne siégeant pas au CA;
- Dr Pierre Normandin (78232), médecin ne siégeant pas au CA;
- Mme Marie-Christine Anctil, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;
- M. Robert Blanchette, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;
- Mme Anne-Marie Hébert, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;
- Mme Nadia Moubarik, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;
- M. Ali Pacha, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA.

Adopté à l'unanimité.

---

## **Comité d'inspection professionnelle – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur l'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec*, adopté par le Conseil d'administration le 16 février 2024 (CDA-24-07), entre en vigueur le 25 octobre 2024 et modifie la composition du comité, qui passe de onze à cinq membres;

ATTENDU QUE quatre membres du comité d'inspection professionnelle ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du comité alors que trois postes sont à pourvoir;

ATTENDU QUE par conséquent, le comité d'inspection professionnelle n'a pas été visé par l'appel de candidatures général effectué au printemps 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE pour ce qui est du comité d'inspection professionnelle, le *Règlement sur l'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec* édicte, à son article 6, que le membre élu du Conseil d'administration agit à titre de président du comité;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce règlement prévoit que Conseil d'administration désigne le secrétaire du comité qui en coordonne les activités;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d'inspection professionnelle pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

## CDA-24-68

- 1) **de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'inspection professionnelle :**
  - **Dre Amélie Coutu (02169), membre élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
  - **M. Guy Versailles, membre au CA, nommé par l'Office des professions;**
  - **Dre Geneviève Arcand (05083), médecin inscrite au tableau de l'ordre, spécialiste en anesthésiologie;**
  - **Dre Jeanne Bouisset (98078), médecin inscrite au tableau de l'ordre, spécialiste en médecine de famille;**
  - **Dre Marisol Sanchez (06227), médecin inscrite au tableau de l'ordre, spécialiste en pédiatrie;**
- 2) **de nommer Me Linda Bélanger, directrice de la Direction des affaires juridiques du Collège, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité d'admission à l'exercice – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le comité d'admission à l'exercice, aucun poste n'est à combler par cet appel de candidatures, étant donné le renouvellement du mandat des membres qui ne sont pas au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d'admission à l'exercice pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-69**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'admission à l'exercice :**

- **Dr Simon Patry (94226), membre élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
- **Mme Nathalie Pierre-Antoine, membre au CA, nommée par l'Office des professions;**
- **Dr François Girard (97232), vice-doyen aux études postdoctorales désigné par et parmi les personnes occupant ce poste au sein des quatre facultés de médecine québécoises;**
- **Dr Soufiane Bensaidane (09033), médecin exerçant en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Dr Juan Francisco Asenjo (01018), médecin spécialiste d'une autre spécialité que la médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Dr Alain Weill (01044), médecin diplômé à l'international, ne siégeant pas au CA.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité des études médicales et de l'agrément – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents

ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU QUE les postes de résidente ou résident en médecine de famille, de résidente ou résident d'une autre spécialité que la médecine de famille et d'étudiante ou étudiant en médecine n'ont pu être comblés en raison du nombre insuffisant de candidatures soumises par la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) et la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité, notamment ne pas être membre élu du conseil d'administration de sa fédération ou de son association;

ATTENDU QUE comme convenu après consultation du comité de gouvernance, ces postes seront donc pourvus dans un second temps, à la suite d'un nouvel appel de candidatures lancé auprès de l'ensemble des personnes résidentes et étudiantes du 15 octobre au 27 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des études médicales et de l'agrément pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

#### **CDA-24-70**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des études médicales et de l'agrément :**

- **Dre Chantal Vallée (02228), membre élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Mme Nathalie Pierre-Antoine, membre au CA, nommée par l'Office des professions;**
- **Dr Mathieu Leboeuf (03298, vice-doyen aux affaires postdoctorales désigné par chacune des quatre facultés de médecine québécoises (Université Laval);**
- **Dr François Girard (97232), vice-doyen aux affaires postdoctorales désigné par chacune des quatre facultés de médecine québécoises (Université de Montréal);**
- **Dre Regina Husa (01456), vice-doyenne aux affaires postdoctorales désignée par chacune des quatre facultés de médecine québécoises (Université McGill);**



- **Dr Matthieu Touchette (03337), vice-doyen aux affaires postdoctorales désigné par chacune des quatre facultés de médecine québécoises (Université de Sherbrooke);**
- **Dr Éric Lavoie (93236), vice-doyen aux études prédoctorales désigné par et parmi les personnes occupant ce poste au sein des quatre facultés de médecine québécoises;**
- **Dr Vincent Jobin (00018), personne responsable du développement professionnel continu désignée par et parmi les personnes responsables du développement professionnel continu des quatre facultés de médecine québécoises;**
- **Dre Marie Audrey Labbé (20302), médecin exerçant en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Dr Éric Peters (18161), médecin d'une autre spécialité que la médecine de famille, ne siégeant pas au CA.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité de développement professionnel continu et de remédiation – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège*, le Conseil d'administration peut décider de prolonger le nombre maximal de mandats prévu pour les membres au sein d'un même comité, qui est fixé à trois;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance recommande au Conseil d'administration de permettre au docteur Jean-François Montreuil d'effectuer un quatrième mandat, compte

tenu des difficultés à combler le poste de médecin vice-doyen, ou l'équivalent, responsable du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, après avoir sollicité les facultés de médecine et entrepris des démarches supplémentaires;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de développement professionnel continu et de remédiation pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

### **CDA-24-71**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de développement professionnel continu et de remédiation :**

- **Dr Pierre Guérette (94082), membre élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
- **Dr Jean-François Montreuil (00212), médecin vice-doyen, ou l'équivalent, responsable du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises;**
- **Dre Julie Desmeules (97087), médecin actif en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Dr Frédéric St-Jacques (11234), médecin actif d'une autre spécialité que la médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Mme Sophie Ducharme, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA.**

Adopté à l'unanimité.

---

### **Comité sur la collaboration en santé – Nominations**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, la secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 2 octobre 2024;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des médecins vice-doyens (ou l'équivalent), responsables du secteur du développement professionnel continu d'une des quatre facultés de médecine québécoises, des représentantes et représentants du public, des patientes et patients partenaires, des résidentes et résidents ainsi que des étudiantes et étudiants en médecine afin de pourvoir différents postes au sein des comités du Collège s'est déroulé du 16 avril au 7 juin 2024;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidentes et présidents de comités sur recommandations du comité de gouvernance;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance lors de ses rencontres du 30 septembre et du 17 octobre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité sur la collaboration en santé pour le prochain mandat de deux ans débutant le 25 octobre 2024;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

#### **CDA-24-72**

**de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité sur la collaboration en santé :**

- **Dre Cassandra Latourelle-Théberge (19312), membre élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Dre Élyse Berger Pelletier (11262), membre élue au CA;**
- **Mme Thérèse Martin, membre au CA, nommée par l'Office des professions;**
- **Dr Jérôme Patry (16324), médecin spécialiste en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Dre Marie-Andrée Girard (09406), médecin d'une autre spécialité que la médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
- **Mme Annie Descôteaux, patiente partenaire;**
- **Mme Lisette Benoît, personne proche aidante;**
- **Mme Nicole René, membre du public ne siégeant pas au CA.**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **9. Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un kinésiologue**

La prise de décision dans ce dossier est reportée afin de donner suite à la demande de procéder à la consultation de l'Association des pneumologues de la province de Québec.

---

## **10. Rapport du directeur général et de la directrice générale adjointe et secrétaire**

En complément au rapport transmis aux membres en amont de la séance, quelques dossiers sont soulignés plus particulièrement :

- La rédaction du plan d'action découlant du plan stratégique Destination 2027 se poursuit. Le plan sera finalisé dans les premières semaines de décembre 2024.
- Le résumé des états financiers au 30 septembre 2024 est présenté par le directeur général, et transmis aux membres séance tenante.
- La première édition de la Journée de reconnaissance du personnel du CMQ s'est tenue le 11 septembre dernier.
- Afin d'encourager la participation du public à l'Assemblée générale annuelle du Collège, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2024, une invitation spéciale a été transmise au Regroupement provincial des comités des usagers, au Conseil pour la protection des malades et aux membres de comités et groupes de travail du Collège qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre.
- Le Collège a été sollicité par Santé Québec afin de participer aux travaux d'élaboration du processus de gestion des plaintes disciplinaires en établissement.
- En prévision de l'entrée en vigueur des demandes anticipées d'aide médicale à mourir sous peu, les équipes du CMQ et de l'OIIQ ont travaillé activement à la production de 2 fiches destinées aux cliniciens, la première portant sur l'encadrement légal et la seconde sur la formulation de la demande.

---

## **11. Message clé du Colloque du Conseil interprofessionnel du Québec**

Trois membres du Conseil d'administration, docteur Pierre Guérette, docteur Simon Patry et madame Thérèse Martin, ont participé au Colloque du Conseil interprofessionnel du Québec tenu le 10 septembre 2024.

---

Madame Thérèse Martin résume aux membres les principaux messages du Colloque dont le thème était « La protection du public : regards croisés ».

*Le docteur Guy Morissette déclare son implication au dossier d'aide médicale à mourir au niveau gouvernemental.*

## **12. Demandes anticipées d'aide médicale à mourir**

En vertu de nouvelles dispositions législatives adoptées en juin dernier, la *Loi québécoise concernant les soins de fin de vie* autorisera les demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM) aux personnes souffrant de maladies graves et incurables menant à l'inaptitude (Alzheimer, etc.) à compter du 30 octobre.

Cependant, cela n'est à ce jour pas permis par le Code criminel, de juridiction fédérale. Les médecins craignent qu'en répondant aux demandes anticipées de leurs patients, ils s'exposent à des risques de poursuites.

Le Collège plaide donc pour une harmonisation du Code criminel avec la loi québécoise. Il a d'ailleurs fait de nombreuses représentations à cet effet et continuera sur sa lancée.

Des discussions ont déjà eu lieu et se poursuivent avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice de même qu'avec d'autres parties prenantes, notamment l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) et le Barreau, afin que soient clarifiés les enjeux légaux entourant les DAAMM.

---

## **13. Divers**

Aucun sujet en particulier.

---

## **14. Rapports de comités**

Les rapports suivants sont déposés à titre d'information :

- Comité d'admission à l'exercice
  - Comité sur la collaboration en santé
  - Comité de développement professionnel continu et de remédiation
  - Comité des finances et d'audit
  - Comité de gouvernance
  - Comité d'inspection professionnelle
  - Comité de révision
  - Greffe de discipline
-

**15. Déclarations annuelles**

Les membres du Conseil d'administration procèdent à la signature des déclarations annuelles.

---

**HUIS CLOS**

**16. Évaluation de la rencontre**

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 12 h 15.

Mauril Gaudreault, M.D.  
Président

Isabelle Tardif, M.D.  
Secrétaire



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
<b>JANVIER</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>FÉVRIER</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	<b>MARS</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>AVRIL</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
<b>MAI</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>JUIN</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>JUILLET</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>AOÛT</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
<b>SEPTEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>OCTOBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>NOVEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>DÉCEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026

L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
<b>JANVIER</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>FÉVRIER</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	<b>MARS</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>AVRIL</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
<b>MAI</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>JUIN</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>JUILLET</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>AOÛT</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
<b>SEPTEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>OCTOBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	<b>NOVEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	<b>DÉCEMBRE</b> 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Début des séances du Conseil d'administration: 8 h 30

Lieu des séances : Siège social du CMQ, Salle 1



## **Règlement modifiant le Règlement sur les spécialités médicales**

### **Code des professions**

(chapitre C-26, a. 94, par. e).

1. Le *Règlement sur les spécialités médicales* (chapitre M-9, r. 26.1) est modifié, à l'article 1 par :
  - 1° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :  
« 1° Pathologie diagnostique et moléculaire »;
  - 2° par le remplacement du paragraphe 47 par le suivant :  
« 47° Pathologie diagnostique et clinique ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.





**Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec**

**Code des professions**

(chapitre C-26, a. 93, par. c et c.1, 94, par. i et 94.1).

1. L'annexe 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec* (chapitre M-9, r. 20.1) est modifiée :

1° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1. Pathologie diagnostique et moléculaire/ 60 mois »;

2° par le remplacement du paragraphe 47 par le suivant :

« 47. Pathologie diagnostique et clinique/ 60 mois ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

# *Politique d'évaluation de la directrice générale ou du directeur général (DG)*

---

Adoptée au Conseil d'administration  
24 et 25 octobre 2024



COLLÈGE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

## Historique des versions

Date	Nature	Instance	Référence
2020-10-05	Recommandation	CRH	
2020-10-22-23	Adoption	CA	CDA-20-137
2024-09-23	Recommandation	CRH	
2024-10-24-25	Adoption	CA	CDA-24-57

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Objet et portée</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Rôles et responsabilités</b> .....	<b>5</b>
Présidente ou président .....	5
Comité des ressources humaines .....	5
Direction des ressources humaines.....	5
<b>3. Principes directeurs</b> .....	<b>6</b>
<b>4. Échéancier</b> .....	<b>6</b>
<b>5. Processus d'évaluation</b> .....	<b>6</b>
Évaluation par la présidente ou le président du CA et autoévaluation par la ou le DG.....	6
Processus d'évaluation .....	6
Contenu de l'évaluation .....	7
Évaluations de type 360° .....	7
Processus d'évaluation .....	7
Analyse des résultats et production du rapport.....	7
Adoption du rapport et communication des résultats .....	8
<b>6. Communication de la politique</b> .....	<b>8</b>
<b>7. Dispositions finales et complémentaires</b> .....	<b>8</b>

## Préambule

Selon le *Code des professions*<sup>1</sup>, « le directeur général est chargé de l'administration générale et courante des affaires de l'ordre. Il assure la conduite des affaires de l'ordre et le suivi des décisions du Conseil d'administration. Suivant de saines pratiques de gestion, il planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'ordre.

Le directeur général fait rapport au Conseil d'administration, dans la mesure et la fréquence que ce dernier détermine, sur sa gestion, sur la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et sur tout autre sujet portant sur la poursuite de la mission de l'ordre ».

Considérant son rôle stratégique au sein du Collège, il est essentiel, dans une perspective de saine gouvernance, d'instaurer et de maintenir un processus d'évaluation de sa performance, en s'assurant d'une part de la rigueur et de l'intégrité du processus et, d'autre part, de l'ouverture et du respect de chacune des parties prenantes à cet exercice.

### 1. Objet et portée

La politique a pour objet d'établir le cadre contextuel et temporel du processus d'évaluation de la performance de la ou du DG. Elle définit les modalités de l'évaluation et sa périodicité.

Le cadre mis en place a pour but de permettre au Conseil d'administration (CA) de s'assurer que les activités et interventions de la ou du DG sont en phase avec la mission, les valeurs et les objectifs stratégiques de l'organisation, et que dans l'accomplissement de ses fonctions, cette personne maintient un climat de travail motivant et satisfaisant pour ses collègues immédiats de même que pour l'ensemble du personnel du Collège.

L'évaluation de la ou du DG doit être porteuse d'une vision rétrospective tout autant que prospective.

Tant pour le CA que pour la ou le DG, les objectifs généraux de l'évaluation sont :

- de permettre une révision des objectifs, mandats et fonctions confiés à la personne au poste d'officier principal du Collège;
- d'établir le degré d'atteinte de ces objectifs;
- d'offrir une rétroaction constructive sur la performance;
- de définir et de préciser les attentes et les objectifs pour l'année à venir;
- et de s'assurer que la ou le DG dispose des outils et moyens nécessaires à la pleine atteinte des objectifs fixés et à la réalisation de ses mandats et fonctions.

Cette démarche constitue également une occasion de réfléchir aux forces et aux faiblesses de l'organisation et de reconnaître les menaces et opportunités internes et

---

<sup>1</sup> LRQ, chapitre C-26, art. 101.1

externes susceptibles d'influer sur la capacité de la ou du DG à mener à bien les objectifs fixés, tout en proposant, le cas échéant, certaines mesures de mitigation.

L'évaluation de la ou du DG est un exercice important, qui permet une réflexion sur le travail réalisé ainsi que sur les ajustements à apporter dans une perspective d'amélioration de la performance. Elle permet aussi de suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs fixés et aide à établir les priorités dans la réalisation de la mission de protection du public. L'évaluation s'inscrit donc pleinement dans les *Lignes directrices en matière de gouvernance*<sup>2</sup>, publiées par l'Office des professions du Québec, en avril 2019.

## 2. Rôles et responsabilités

### Présidente ou président

Il incombe à la présidente ou au président de l'ordre de veiller à ce que les procédures énoncées dans la présente politique soient respectées et mises en œuvre de manière adéquate. La présidente ou le président joue un rôle de premier plan tout au long du processus : conscientisation, planification et suivi adéquat. Cette personne est la mieux placée pour communiquer toute l'importance de l'évaluation de la ou du DG de façon à ce que chacun des individus interpellés y collabore consciencieusement et de façon constructive. La présidente ou le président est responsable de présenter au CA le rapport d'analyse de l'évaluation préparé par le comité d'évaluation de la direction générale (CEDG) et la recommandation qui en découle.

### Comité des ressources humaines

Le mandat du comité des ressources humaines (CRH) est de s'assurer de l'adoption de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines, dont celle relative à la gestion de la performance de la ou du DG. Dans un souci de concilier le mandat du CRH et les fonctions de la présidente ou du président du Collège<sup>3</sup>, et aux seules fins de l'évaluation de la ou du DG, il y a lieu de constituer un comité d'évaluation de la ou du DG (CEDG), réunissant, sous la présidence de la présidente ou du président du CA, les membres du CA qui sont également membres du CRH. Le CEDG est responsable d'analyser les résultats obtenus via les différents outils d'évaluation, et de produire un rapport et une recommandation à l'intention du CA.

### Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines (DRH) est responsable de l'élaboration et de la mise à jour de la présente politique. Elle contribue au processus en développant et en proposant au CRH les outils d'évaluation les plus appropriés, et en procédant à la cueillette des informations permettant au CEDG de réaliser son mandat.

---

<sup>2</sup> Office des professions du Québec (2019). *Lignes directrices en matière de gouvernance*, 62 p.

<sup>3</sup> *Politique sur le mandat du président*, CDA-17-70

### 3. Principes directeurs

L'intégrité du processus d'évaluation dépend de principes et de pratiques bien établis, qui visent à assurer l'efficacité de l'évaluation de la performance au sein de l'organisation. Les principes sur lesquels le processus d'évaluation du Collège est fondé sont les suivants :

- alignement des travaux sur les priorités organisationnelles;
- autoévaluation;
- confidentialité;
- objectivité;
- pertinence;
- transparence.

L'évaluation de la performance a pour principal objectif l'amélioration continue des pratiques mises en place par la ou le DG du Collège. C'est un processus qui requiert honnêteté, intégrité, bienveillance et ouverture de la part de l'ensemble des parties prenantes.

### 4. Échéancier

Le processus d'évaluation de la ou du DG s'amorce au courant de l'été, afin que les résultats puissent être présentés lors de la séance du CA de décembre.

Exceptionnellement, lors de l'entrée en fonction d'une nouvelle ou d'un nouveau DG, le processus d'évaluation s'amorce un mois avant la date de son premier anniversaire d'entrée en fonction, et ce, de façon à permettre au CEDG de présenter, pour adoption, son rapport d'évaluation lors de la première séance du CA suivant sa date d'anniversaire de service.

### 5. Processus d'évaluation

Évaluation par la présidente ou le président du CA et autoévaluation par la ou le DG

#### **Processus d'évaluation**

Le processus d'évaluation de la performance s'amorce par l'autoévaluation faite par la ou le DG. Lorsqu'il est rempli, le formulaire est transmis sous pli confidentiel au CEDG.

De son côté, la présidente ou le président procède à l'évaluation écrite et transmet également son formulaire sous pli confidentiel aux membres du CEDG.

Afin d'assurer une cohérence entre l'autoévaluation faite par la ou le DG et l'évaluation réalisée par la présidente ou le président, le même formulaire est utilisé lors des 2 volets.

## **Contenu de l'évaluation**

Les formulaires d'évaluation et d'autoévaluation portent sur l'adhésion aux valeurs du Collège, ainsi que sur les compétences en lien avec les fonctions et exigences du poste de DG. Ils doivent aussi inclure une section sur les objectifs à atteindre au cours de la prochaine année. Afin de pouvoir en vérifier le niveau d'atteinte, ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART).

En plus d'évaluer les compétences en lien avec la fonction et de mesurer le degré d'atteinte des objectifs préétablis, l'évaluation doit permettre de faire état des principales réalisations de la ou du DG au cours de la période de référence.

## Évaluations de type 360°

### **Processus d'évaluation**

La ou le DG fait aussi l'objet d'une évaluation de type 360° auprès des membres du CA, des membres du Comité de direction et des autres membres du personnel qui sont sous sa supervision directe. Au même moment où se déroule le processus d'évaluation et d'autoévaluation, la DRH envoie aux personnes participantes les sondages en ligne de type 360. Une fois complétés, la DRH les reçoit, en compile les résultats et les transmet sous pli confidentiel au CEDG.

### **Contenu de l'évaluation**

Ces évaluations sont faites à partir d'un questionnaire contenant les différents éléments à être évalués selon une échelle d'appréciation. Ils comportent aussi une section permettant d'ajouter des commentaires généraux et des suggestions d'amélioration.

Ces évaluations, qui sont plus spécifiques que l'évaluation faite par la présidente ou le président, doivent porter sur les aspects signifiants et déterminants de la perception qu'ont les personnes sondées de la performance de la ou du DG.

En plus de l'évaluation fondée sur l'appréciation de certains aspects spécifiques, les 2 formulaires doivent permettre aux personnes répondantes de formuler des commentaires ouverts en lien avec chacun des aspects évalués, tout autant que des commentaires généraux sur la performance de la ou du DG.

## Analyse des résultats et production du rapport

Le CEDG procède à l'analyse des résultats de l'autoévaluation, de l'évaluation faite par la présidente ou le président et des rapports des sondages 360 remplis par les membres du comité de direction (CODIR) et les membres du CA. Conformément à tout cela, il produit un rapport et une recommandation à l'intention du CA.

La version préliminaire de ce rapport est transmise à la ou au DG par le CEDG, à la seule fin de lui permettre, le cas échéant, de corriger certaines informations factuelles inexactes.



Avant de déposer son rapport final au CA, le CEDG le transmet à la ou au DG pour l'informer des principaux constats qui y sont colligés et de la nature de la recommandation qui y est faite.

En cas de désaccord ou de besoin de clarification de certains éléments, la ou le DG peut produire, si souhaité, des observations à l'intention du CA. Dans ce cas, la personne occupant le poste de DG dispose de 10 jours ouvrables pour transmettre ses observations après avoir été informée de la teneur du rapport et de la recommandation.

### Adoption du rapport et communication des résultats

Chaque année, le rapport et les recommandations du CEDG sont déposés pour adoption à la séance régulière de décembre du CA. S'il s'agit d'une nouvelle ou d'un nouveau DG, le rapport et les recommandations sont déposés à la première réunion du CA suivant la production du rapport.

La personne occupant le poste de DG est informée par la présidente ou le président de la décision du CA au plus tard 10 jours ouvrables suivant la date de l'adoption du rapport et de la recommandation la concernant. Cette information doit être transmise dans le cadre d'une rencontre au cours de laquelle les attentes et les objectifs de l'année à venir pourront être discutés et clarifiés au besoin.

## **6. Communication de la politique**

Une copie de la politique est transmise à tous les membres du CA lors de leur entrée en fonction. Elle est aussi déposée dans l'intranet.

## **7. Dispositions finales et complémentaires**

La politique, au même titre que chacune de ses mises à jour, entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration. Elle peut être révisée en tout temps, sitôt que le Collège en voit la pertinence. Elle devra cependant faire l'objet d'une révision systématique tous les 3 ans afin que son contenu soit mis à jour selon l'évolution de l'organisation et suivant les meilleures pratiques dans ce domaine.